

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

قُلْ يَا عِبَادِيَ الَّذِينَ أَسْرَفُوا عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا مِن رَّحْمَةِ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ يَغْفِرُ
الدُّنُوبَ جَمِيعًا إِنَّهُ هُوَ الْعَفُورُ الرَّحِيمُ

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ : اجْتَنِبُوا السَّبْعَ الْمُوبِقَاتِ : الشِّرْكَ بِاللَّهِ، وَالسِّحْرُ،
وَقَتْلُ النَّفْسِ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ، وَآكُلُ الرِّبَا، وَآكُلُ مَالِ الْيَتِيمِ،
وَالنَّوْلِيُّ يَوْمَ الرَّحْفِ، وَقَذْفُ الْمُحْصَنَاتِ الْعَافِيَّاتِ الْمُؤْمِنَاتِ

Chers Musulmans,

Le sujet de notre prêche d'aujourd'hui portera sur les grands péchés. Dans notre vie quotidienne, les interdits appelés "péchés" se divisent en deux catégories : les grands péchés (*kabâir*) et les petits péchés (*saghâir*).

Sans aucun doute, tous les péchés ne sont pas du même degré. De la même manière que frapper injustement un homme et l'assassiner sont deux actes répréhensibles, mais de gravité différente, il en est de même pour les péchés : il en existe des légers et des graves, des moindres et des majeurs.

Au sommet des grands péchés se trouvent ceux qui portent atteinte à **la foi**. Allah, le Très-Haut, dit dans le Noble Coran : « **Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut.** » (Sourate An-Nisâ, verset 48)

Parmi les grands péchés, on peut citer : associer quelqu'un à Allah (le *shirk*), tuer un être humain injustement, délaisser la prière obligatoire et la prière du vendredi, ne pas s'acquitter de la zakât, ne pas jeûner le mois de Ramadan sans excuse valable, se montrer ingrat envers ses parents, rompre les liens de parenté, pratiquer ou consommer l'usure (*ribâ*), voler les biens des orphelins ou des fondations, fuir le champ de bataille, commettre des injustices, l'adultère, l'orgueil, le mensonge, le faux serment, le faux témoignage, boire de l'alcool, jouer aux jeux de hasard, voler, calomnier, consommer des biens illicites, nuire aux croyants, l'hypocrisie, la médisance, le suicide, l'usurpation, la corruption, rompre un engagement, commettre des actes homosexuels, nuire aux biens publics, trahir une confiance, gagner sa vie de façon illicite, attribuer des mensonges à Allah CC, la terreur, la fraude, tricher dans les poids et les mesures, croire aux devins et les approuver, nuire à ses voisins, collègues ou employés, et espionner la vie privée des gens.

Allah, le Très-Glorieux, dit encore : « **Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, alors Nous effacerons vos mauvaises actions (mineures) et Nous vous ferons entrer dans un noble lieu d'entrée (le Paradis).** » (Sourate An-Nisâ, verset 31)

Chers croyants ! Au Jour du Jugement, chaque être humain recevra son livre des actions où seront inscrits tous ses péchés, petits et grands. Allah dit : « **Le Livre sera alors placé. Tu verras les criminels effrayés par ce qui s'y trouve, et ils diront : "Malheur à nous ! Quel est donc ce Livre qui n'omet rien, ni petit ni grand, sans l'avoir dénombré ?" Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils auront accompli. Ton Seigneur ne fait du tort à personne.** » (Sourate Al-Kahf, verset 49)

Mes chers frères et sœurs, Notre Seigneur nous ordonne de nous éloigner des interdits visibles comme invisibles, et Il nous appelle sans cesse au repentir. Car persister dans le péché sans remords peut — qu'Allah nous en préserve — mener à la mécréance.

Rappelons que tous les péchés, à l'exception du polythéisme (*shirk*), de la mécréance (*kufir*) et de l'hypocrisie (*nifâq*), ne font pas sortir le croyant de l'islam, tant qu'ils ne sont ni banalisés ni pris à la légère. Même si un croyant tombe dans de nombreux péchés, s'il se repent sincèrement, se tourne vers Allah avec un cœur brisé et demande pardon, le Seigneur Tout-Miséricordieux lui pardonnera.

Je termine ce sermon par une parole prophétique : « **Tout fils d'Adam commet des fautes, et les meilleurs d'entre eux sont ceux qui se repentent souvent.** » (Tirmidhî, Sifat al-Qiyâmah, 49)